



COMMUNE DE LE GREZ
1, Place de la Mairie
72140 LE GREZ
TEL : 02.43.20.10.49
Courriel : commune-de-le-grez@wanadoo.fr

Compte rendu de la SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2018
Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le huit novembre à 20 h, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

Secrétaire de séance : M CHAUVEAU Stéphane

Étaient présents :
COTTIN Martine LAUNAY Ludovic
ROUX Philippe COTEL Aurélie
CHAUVEL Pascal CHAUVEAU Stéphane
HOOGHIEMSTRA Laëtitia

Était représenté : PELLIER Céline par Mme COTTIN Martine

Était absent excusé : ORY Patrick

Est démissionnaire :
LECHAT Jean-Louis

Le procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

SOMMAIRE

1. Zonage de la Commune de LE GREZ – PLUi – Intervention de Gilles FORTIER
2. Alex CAUBET – Licenciement pour inaptitude physique
3. Organisation 11 Novembre- Repas des Anciens, Noël, Vœux
4. Point sur les différentes réunions.
5. Divers.

1- Zonage de la Commune de LE GREZ – PLUi – Intervention de Gilles FORTIER

La prévision des constructions pour les 15 prochaines années sur le territoire de la 4CPS

- Croissance de la population estimée à 0.8 %.
- Besoin de 75 hectares maximum constructibles sur tout le territoire

Pour Le Grez :

Selon le projet de développement à 0.80 % cela représente 21 constructions pour 1 hectare 39 maximum Avec le projet de développement du service Ferroviaire pour retenir ce chiffre de 0.8, car LE GREZ n'est qu'à 0.17 % de développement.

Cela signifie pour notre commune de passer de 7 hectares en zone constructible à 1 hectare 39.

Le Conseil Municipal a proposé pour une première réflexion de garder que la zone AU1.

Proposition de garder la zone AU 1 et renoncer à la zone AU5.

2- Alex CAUBET – Licenciement pour inaptitude physique

- Coût du Licenciement à la charge de la commune est de 7 628.28 € (Calcul fait par le Centre de gestion de la fonction publique)
- La somme sera versée en une seule fois avant la fin de l'année.

3- Organisation 11 Novembre- Repas des Anciens, Noël, Vœux

11 Novembre 2018

Messe à 10 heures 30 à Sillé-le Guillaume

– A Le GREZ 11 heures 45 : inauguration du monument aux morts remis à neuf avec dépôt de gerbe ; suivi d'un vin d'honneur à la Salle Polyvalente.

Repas des Anciens le Dimanche 2 Décembre 2018

Le menu a été choisi par le conseil municipal.

L'animateur est choisi, La préparation se fera le samedi 1 décembre 2018 vers 10 heures, il est rappelé aux membres que le repas est offert au couple des aînés si l'un des 2 à plus de 65 ans, que seuls les invités et les conjoints des conseillers ou conseillères paient leur repas.

La liste des personnes venant au repas devra être déposée en mairie au plus tard le lundi 19 décembre 2018
La distribution des invitations au repas sera assurée par les élus

Noël 2018

Un père Noël reste à trouver, l'animateur sera le même que pour le repas des anciens.

La distribution des invitations pour les enfants de LE GREZ sera assurée par les élus. Elles seront disponibles à la Mairie la semaine prochaine, un mail sera envoyé aux élus.

La liste des enfants sera fournie à Madame COTEL pour l'achat des jouets : il est rappelé que seuls les enfants nés entre 2007 et 2018 sont concernés. Le comité des fêtes participe à l'achat des jouets comme les années passées et sera invité à participer au spectacle.

Spectacle – Brioches et chocolat chaud – Ticket patinoire

Vœux 2019

Ils sont prévus le Vendredi 11 janvier 2019 à 19 heures 30.

4- Point sur les différentes réunions

Les comptes rendus des réunions de la 4CPS seront adressés par mail aux élus ou/et ils sont consultables en mairie sur simple demande. (Ou sur le site de la 4CPS : www.4cps.fr)

5- Divers.

La fibre numérique arrive au Grez fin 2019. Aucune démarche n'est à faire pour l'instant à titre individuel

Prime de fin d'année du personnel

La base nette de cette prime a été fixée à 635€ pour 2017. Après discussion sur une éventuelle augmentation de cette prime, le conseil municipal approuve une augmentation 20 euros. Par conséquent, la base nette de cette prime est fixée à 655 euros en 2018 pour une personne travaillant à temps complet, le tout prorata au temps de travail. Pour tous les employés en activités ; elle sera versée sur la paie de Novembre 2018.

Philippe recevra une prime exceptionnelle pour sa disponibilité.

La séance s'est levée à 23 heures

Le Maire,
Martine COTTIN